



ÉCOLE PRIMAIRE
31 rue de l'École
67210 BERNARDSWILLER
03 88 95 42 93

Site web : www.ec-cath-bernardswiller.ac-strasbourg.fr
MAIL : ce.0671435w@ac-strasbourg.fr

Procès verbal de réunion du conseil école n°1 : 2019/20

Le conseil s'est réuni le jeudi 17 octobre 2019 à 19h30.

Secrétaire de séance : Mme Turpaud

Membres présents :

Nom		Qualité
Membres de droit	Mme Helbourg	Directrice
	Mmes Rietsch, Meyer, Pachocki-Wentzo, Lonjaret, Orsat, Turpaud	Enseignantes
	M. Klein	Maire de la commune de Bernardswiller
	Mme Hirtz	Adjointe au Maire, chargée de l'enfance
Membres élus	Mmes et MM Gargowitsch Karène, Sonntag Mélanie, Gwinner Benjamin, Stoufflet Jérôme, Latouche Alban, Kocher Christel.	Elu(e)s représentant(e)s des parents d'élèves
	Mme et M : Kretz Cécile, Journée Aude, Welcker Daniel, Sandmann Emily, Rauch Noémie	Elu(e)s représentant(e)s suppléant(e)s des parents d'élèves
Membres invités	Mme, Staudinger Mme Rapp Mme Bay	ATSEM Directrice du périscolaire AVS - AESH

Membres absents ou excusés :

Nom		Qualité
Membres de droit	Mme Gasser	Inspectrice de l'Éducation Nationale, chargée de la circonscription d'Obernai
	M. Chaumont,	Enseignant remplaçant titulaire rattaché à l'école
Membres élus	Mme Deribreux Aude	Elu(e)s représentant(e)s suppléant(e)s des parents d'élèves
Membres invités	Mme Friedrich Mme Marques	Intervenante en religion ATSEM

1/ Désignation du secrétaire de séance.

Mme Turpaud enseignante se propose.

2/ Tour de table : présentation rapide des présents.

3/ Approbation du procès verbal du conseil d'école n°3 année scolaire 2018/19.

Le PV n°3 est approuvé à l'unanimité.

4/ Présentation de l'équipe éducative et des classes.

Cours Élémentaire 1er et 2ème année	Mme PACHOCKI WENTZO ANNICK Mme RIETSCH JODIE	CE1 - CE2	18	
Cours Élémentaire 2ème année Cours Moyen 1er année	Mme TURPAUD MARIE	CE2 - CM1	22	
Cours Moyen1 et 2	Mme HELBOURG ISABELLE Mme PACHOCKI WENTZO ANNICK	CM1 - CM2	22	
Cours Préparatoire Cours Élémentaire 1er année	Mme MEYER ELISE	CP - CE1	20	
Moyenne section Grande Section	Mme LONJARET ISABELLE	MS - GS	21	
Petite section Moyenne section	Mme ORSAT MARIE	PS - MS	22	

Nous sommes désormais 125 élèves, l'effectif est donc en diminution. L'ouverture de classe l'an dernier a été très bénéfique, les conditions de travail sont meilleures pour tous mais nous risquons de ne pas garder la 6ème classe.

5/ Élections des représentants de parents d'élèves (participation, déroulement).

Les élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2019, l'ensemble des votes a été fait par correspondance.

Résultats des élections 2019/20 :

Participation :

Nombre d'inscrits : 181

Nombre de votants : 141

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 17

Nombre de suffrages exprimés (S) : 124

Taux de participation : 77,90% (légère hausse)

Les élus sont : GARGOWITSCH Karène, SONNTAG Mélanie, GWINNER Benjamin, STOUFFLET Jérôme, LATOUCHE Alban, KOCHER Christel, DERIBREUX Aude, KRETZ Cécile, JOURNÉ Aude, WELCKER Daniel, SANDMANN Emily, RAUCH Noémie

6/ Fonctionnement de l'école (règlement intérieur, livret scolaire) :

Règlement intérieur :

Aucun changement n'est à prévoir cette année.

Vote du règlement intérieur : voté à l'unanimité.

Livret scolaire :

Pour rappel, les livrets scolaires sont « semestrialisés ». Il y aura donc un livret fin janvier et un autre en fin d'année (dernière semaine de classe). Il nous semble plus judicieux de procéder de la sorte car le 3ème trimestre était très restreint et n'était pas forcément représentatif du niveau de l'élève. Les 2 livrets étant sur des périodes plus longues ils sont plus à même de nous donner une meilleure idée des acquis des élèves. Comme les années précédentes, il y aura un entretien individualisé (pour les parents qui le souhaitent) lors de la remise du 1^{er} bulletin en élémentaire. Un planning de rendez-vous sera proposé par chaque enseignant en janvier.

M. Latouche demande ce que les enseignants entendent par « dépassé » : il s'agit d'une notation pour les élèves qui produisent des écrits ou travaux qui sont nettement au dessus de ce qui est attendu. M. Stoufflet fait remarquer qu'au cycle 3 il n'y a pas d'unité dans les notations entre le CM1 CM2 et la sixième.

Les cahiers du jour et évaluations diverses donnent une idée plus précise des acquis des élèves, les enseignantes encouragent les parents à les signer, car ils sont plus lisibles que les livrets d'élémentaire. En maternelle, l'évaluation n'est pas basée sur des livrets mais sur un carnet de suivi des apprentissages. Mme Orsat recevra les

parents de petites sections en février, les parents des autres sections recevront le carnet de suivi des apprentissages au même moment que les élémentaires, ils pourront s'ils le souhaitent avoir un rendez-vous plus tard dans l'année. Les classeurs contenant les travaux des élèves sont distribués et emmenés à la maison de façon ponctuelle pendant l'année scolaire. Mme Lonjaret recevra les parents de grande section en fin d'année pour faire le bilan du cycle 1.

Évaluation nationale :

Des évaluations nationales ont eu lieu en début d'année pour les CP et CE1 durant 15 jours, il y avait 2 livrets par enfant. Les enseignantes vont communiquer les résultats aux parents concernés.

7/ Nouveau Projet d'école / Sorties, activités prévues, projets.

Objectifs du projet d'école de Bernardswiller :

Objectif 1 : Inciter à mieux maîtriser le calcul et la numération.

Objectif 2 : Renforcer les fondamentaux en améliorant les compétences en lecture des élèves de la PS (enseigner la compréhension et développer une première culture littéraire) au CM2.

Objectif 3 : Développer les Cultures (numérique, artistique, sportive, environnementale, scientifique, citoyenne) des élèves de l'école.

Ces objectifs répondent aux 3 axes fixés au plan national et qui doivent impérativement apparaître dans les projets d'école :

Axe 1 Des parcours de réussite : l'excellence pour tous.

Axe 2 Un environnement serein pour renforcer la confiance.

Axe 3 Une école républicaine inclusive et innovante.

Vote du projet d'école : validation à l'unanimité par le conseil d'école, le projet d'école est validé par le conseil d'école en attente de l'accord de Mme Gasser, Inspectrice de l'Éducation Nationale chargée de la circonscription d'Obernai.

Exemples d'actions qui découlent des nouveaux objectifs :

Objectif 1 : inciter à mieux maîtriser le calcul et la numération : Participation à la course aux nombres / Participation à Maths sans frontière / Calcul mental quotidien / Défis hebdomadaires / Défis de résolution de problèmes inter-classe / Les maths au jardin: donner un sens concret au calcul

Objectif 2 : renforcer les fondamentaux en renforçant les compétences en lecture de la petite section au CM2
Théâtre: apprentissage du texte, scénographie, représentation avec un public. / Création d'une bibliothèque en maternelle et Intervenants lecture d'histoire en maternelle, / Emprunt de livres en élémentaire et lecture de contes et d'histoires par différents médias et personnes. / Cahier d'écrivain : écrire des phrases, des petits textes de façon encadrée puis autonome. / Rallye lecture: Lire plus, avec un but, avec plaisir

Objectif 3 : développer toutes les cultures
Culture numérique : Correspondance avec l'école de Saint Nabor: rédaction de courrier avec open office, envoi de mails / Culture des sports "risqués": Stage de voile à l'étang de Plobsheim / Escalade à l'étincelle à Sélestat / Culture cinématographique: Maternelle et cinéma / Culture musicale: initiation à la musique, Visite Philharmonique, Dans les classes: écoute musicale et pratique du chant et des rythmes avec le corps et avec des instruments à percussions. / Lieu de Culture : Visites de lieu culturel / Culture écologique: Protéger l'environnement: les insectes et leur rôle / Culture numérique : Utilisation de la classe mobile pour la suite Libre Office et Internet.

Maternelle :

Intervenant en lecture et création d'une bibliothèque / maternelle et cinéma / Projet découverte du monde et des cultures, avec pour commencer, un petit déjeuner anglais.../ printemps de l'écriture en MS/GS. L'art plastiques et la manipulation sont importantes en maternelle, beaucoup de projets en arts sont proposés (par exemple l'arbre collectif exposé dans l'entrée).

CP/CE1 :

Planétarium avec les CE1/CE2 le 13 février/ sortie au musée Würth sur le thème des traces / Projet autour des 5 sens, des émotions et de l'empathie pour permettre aux enfants de réguler leurs relation de façon positive /école et cinéma /Défi maths / Poursuite également du projet jardin avec un lien au projet d'école (culture de environnement et utilisation concrète en mathématiques) / Contes traditionnels du monde : découverte des cultures, lecture plaisir.

CE1/CE2 :

Planétarium avec les CP/CE1, en lien avec des activités scientifiques en classe sur ce thème / Projet tour du monde, dans toutes les disciplines (avec participation des parents, notamment pour des courriers ou des cartes postales). L'objectif est d'aborder les différentes cultures/ lecture du même livre en allemand, en anglais et en français / Rallye lecture : chaque enfant a eu un sac de livre au début de l'année offert par une association/ Projet de classe « cinéma » à l'école , (avec les CE1 de Mme Meyer) : du 27 au 31 janvier, une semaine de création autour du cinéma avec un intervenant (de la Pantomime Lumineuse). Un film sera créé /école et cinéma /Défi maths.

CE2/CM1 :

Escalade le 19 et 20 mars à Sélestat / sortie au philharmonique / Défi maths : tous les élèves de l'élémentaire auront en même temps des énigmes mathématiques à résoudre en équipe sur un temps donnée. Les équipes seront hétérogènes mais de même niveau de classe. Ceci sera fait plusieurs fois dans l'année avec un classement par équipe / école et cinéma / Médiation entre pairs avec CM1/CM2 (voir explication plus bas)/ activités musicale en classe (écoute et pratique).

CM1/CM2 :

Correspondance avec Saint Nabor / sortie philharmonique / escalade le 06 et 07 avril à Sélestat/ Voile du 22 au 26 juin à Plobsheim / Médiation entre pairs avec les CE2/CM1 : le principe est de former des médiateurs avec l'aide d'intervenants (AROVEN) afin de permettre aux élèves de se passer de l'adulte pour les petits conflits et de trouver eux mêmes des moments de paroles et d'échanges. Les enseignantes Mmes Helbourg et Turpaud auront une formation puis les élèves volontaires seront formés par des membres de cette association sur temps scolaire. Ce projet est en partenariat avec le collège Freppel. / Maths sans frontière / informatique avec le collège, couplé avec la journée contre le harcèlement au collège le 7 novembre. D'autres journées au collège sont prévues.

Projets communs :

* Ecole/maternelle & cinéma :

Pour la maternelle : les contes de la mère poule le mardi 07 janvier à 9h30 ; Le temps qu'il fait le lundi 20 janvier à 9h30

Pour l'élémentaire :

Cycle 2 : CP/CE1 et CE1/CE2 : Shaun le mouton le mardi 10 décembre à 9h30 ; Bovines le mardi 28 janvier à 9h30; Azur et Asmar le mardi 07 avril à 9h30.

Cycle 3: CE2/CM1 et CM1/CM2 : Tout en haut du monde le mardi 17 décembre à 9h30; Un transport en commun le mardi 4 février à 9h30 ; La tortue rouge le lundi 18 mai à 14h.

*Spectacle « de Noël » pour les enfants : jeudi 05 décembre : « Bleu comme une orange » (Compagnie Dounia)

* Course aux nombres.

* Piscine : du jeudi 16 janvier au jeudi 02 avril (10h à 10h45 dans l'eau) pour les CP/CE1 et CM1/CM2 ; du mardi 28 avril au mardi 30 juin (9h15 à 10h dans l'eau) pour les CE1/CE2 et CE2/CM1.

* Défis maths (voir explication plus haut).

* Tournoi de thèque.

8/ Coopérative scolaire : Bilan par Mmes Lonjaret et Orsat.

Intervention de Mmes Lonjaret et Orsat

Les principes de fonctionnement de la coopérative scolaire :

C'est une association, ce n'est pas une banque, c'est un support légal pour que les écoles gèrent des finances. Elle n'a pas d'existence juridique propre mais constitue une des sections de l'Association Départementale de tutelle (AD-OCCE67), elle-même dépendante d'une Fédération Nationale pour laquelle elle cotise annuellement au prorata du nombre de ses adhérents.

Participation et adhésion :

Compte tenu du but éducatif poursuivi par la coopérative scolaire, tous les élèves de l'école peuvent bénéficier des activités qu'elle finance, même lorsque leurs parents n'ont pas versé de cotisation.

Financement des coopératives scolaires :

La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité dans le cadre de l'école. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse...), de la vente de photos scolaires, de dons et subventions ainsi que de la cotisation de ses membres. **Toutes les sorties et projets énumérés dans le point 7/projet d'école/sorties, bénéficient systématiquement d'une participation financière de la coopérative.** La coopérative est donc vitale pour l'école, sans elle pas de possibilité de sorties, ni d'activités supplémentaires.

Rappel des cotisations :

1 enfant : 15€ ; 2 enfants : 25€ et 3 enfants : 33€ . Vote au sujet des cotisations : Le Conseil d'école décide de maintenir ces cotisations à l'unanimité pour 2020/2021

Gestion, transparence et information :

Des comptes rendus d'activités et financiers sont régulièrement communiqués lors du conseil d'école. La coopérative scolaire OCCE est reconnue d'utilité publique et bénéficie de l'agrément du Ministère de l'Éducation Nationale.

Votre participation OCCE (15€ pour un enfant et dégressif pour 2 ou 3) se décline ainsi :

- 2,02€ de cotisation adhésion OCCE
- 0,25€ d'assurance
- projets de classe / matériel de bricolage
- spectacle, entrées musées etc...
- transport

Les réviseurs aux comptes : un parent et un enseignant ont accès aux pièces comptables pour valider le bilan et donner leur avis sur la tenue des comptes.

L'OCCE demande aux mandataires de leur faire parvenir un compte rendu d'activités et un compte rendu financier afin de valider l'exercice de l'année scolaire et de vérifier la conformité des projets et des actions.

Il convient d'insister sur l'utilisation des cotisations et des bénéfices des actions menées au long de l'année : vente de photographies, kermesse, tombola. **Les bénéfices et cotisations servent à tous les élèves de l'école. Chaque classe a ses projets (sorties, bricolages, arts, etc.), et peu importe lequel, elle a droit à une part égale de cet argent.**

Certains nous disent ne pas comprendre à quoi sert l'argent: il suffit de constater toutes les sorties et projets de l'école prévus. À chaque fois la coopérative les finance en grande partie ! Par contre les fournitures scolaires qui vous sont facturées ne sont en rien liées à l'OCCE, c'est un service que l'on vous rend, d'ailleurs dès le CE2 nous avons décidé de restreindre à minima les achats groupés de matériel, il ne reste que les cahiers de règles très spécifiques.

Bilan de année scolaire 2018/19 :

1850,50€ : participation volontaire :

12 312,35€ : dépenses de matériel consommable et sorties éducatives

2 845,95€ : bénéfice kermesse

326€ : bénéfice photographies

880€ pour la classe de voile et 500 € pour l'école: subvention mairie

160,47€ : déficit

Ce déficit montre que la coopérative a bien vécu et qu'elle montre toute son utilité.

M. Klein fait remarquer que la présentation des comptes devrait se faire après la vérification.

Les sommes disponibles sont réparties équitablement entre les classes pour leurs projets.

La somme existante (« matelas »)sur les comptes de la coopérative vient de l'ancienne association sportive.

Les parents demandent s'ils peuvent faire des actions afin de faire baisser le coût de certaines activités pour les familles.

Mme Sandman fait remarquer que certains parents de maternelle s'étonnent que la cotisation pour la maternelle soit la même qu'en élémentaire alors qu'il y a moins de sorties. Les enseignantes rappellent qu'il y a bien plus d'achat de matériel en maternelle. En élémentaire il y a plus de sorties cela est lié à l'âge des enfants et à leur autonomie. Mais en maternelle, les cotisations servent avant tout, à des projets artistiques, de développement de l'enfant, le matériel consommable spécifique est cher, pas d'inquiétude, la maternelle n'est pas lésée en terme de

budget et les cotisations sont utilisées dans l'année pour l'apprentissage des enfants.

Le maire, M. Klein, informe le Conseil d'école que le budget de la mairie pour le fonctionnement de l'école se situe autour de 80 000 à 85 000 €. La Communauté de Communes finance les bus pour aller à la piscine.

Les réviseurs pour l'exercice 2019/20 seront M. Stoufflet et Mme Meyer.

Si certains parents souhaitent faire un don (hors cotisation) à la coopérative scolaire, il est possible d'avoir un reçu afin de la déduire des impôts.

9/ Sécurité : PPMS et exercices.

Exercices incendie :

04/10/19 : 1^{er} exercice c'est bien passé, les élèves étaient prévenus. Pour les maternelles, ce sera en novembre.

20/03/2020 : 2nd exercice où les élèves ne seront pas prévenus.

PPMS : le premier aura lieu le 08/11/2019 ce sera celui « attentat/intrusion/confinement » (à une date ultérieure pour les maternelles). Un ou deux autres suivront, pour le risque « gaz toxique » et /ou « sismique ». Mme Helbourg précise qu'il est trop dangereux et trop anxiogène pour les enfants de procéder à un exercice d'évacuation « attentat/intrusion ».

Le PPMS est remis à jour tous les ans, un exercice intrusion/attentat (confinement), un risque sismique ou gaz toxique. Mme Helbourg ajoute qu'en tout état de cause, la consigne donnée aux enfants est d'obéir et de suivre leur enseignant(e) en cas de fuite.

10/ Définition de la date de la fête de l'école 2019/20.

Au vu des projets de sorties, la date de la fête d'école de cette année est fixée au **vendredi 19 juin 2020**.

Le thème retenu est : enfants du monde.

La directrice souhaiterait attirer l'attention des parents sur l'ampleur de notre fête d'école. Par exemple des écoles beaucoup plus vastes ne proposent pas de telles prestations : à Rosheim c'est un an sur 2 : knacks / tartes flambées, spectacle ou kermesse, Goxwiller : spectacle/restauration ou jeux kermesse sur temps scolaire, Obernai Freppel : merguez ou saucisses, 1 chant par classe, jeux de kermesse.

Peut-être faudrait-il revoir nos ambitions. Cela fait maintenant 5 ans que nous faisons cette fête et à chaque fois c'est un moment de stress et de remarques désagréables : pas assez de jeux, pas assez de spectacle, pas assez rapide, pas assez de boissons ou de nourriture. Certaines écoles ne font d'ailleurs plus du tout de fêtes.

Nous trouvons que c'est un moment très important pour les enfants, ceux qui arrivent, ceux qui partent, mais pour nous c'est avant tout un moment pour les élèves (la partie kermesse et temps de spectacle nous conviennent, car c'est en destination des enfants) et accessoirement, sans mauvais esprit, pour les parents dirons-nous. Donc la partie restauration nous semble-t-il pourrait être allégée sans impacter la fête. Cette année la directrice a du gérer les invendus après la fête, et avant les couacs d'organisation (tables, barquettes de salade..peut-être faudrait-il faire appel à une entreprise qui reprend les invendus ?). Nous ne mettons pas en cause les parents pour l'organisation (les bénévoles ne sont pas assez nombreux : sur 181 parents potentiels au regard de la liste électorale de l'école, il n'y a pas plus d'une douzaine qui aident à l'organisation et au déroulement de la fête). Ainsi, pour que tous en profitent, nous pensons qu'il faut réduire cela car, c'est trop de travail et nous ne sommes pas des organisateurs professionnels mais bien des bénévoles.

Mme Journée pense que la partie restauration pourrait se faire à la salle des fêtes, pour des raisons d'organisation.

Mme Helbourg informe que dans ce cas, elle n'est plus responsable de ce qui peut se passer, puisque ce n'est plus à l'école : sécurité par rapport à la salle, argent, nombre de personnes, assurances.

M. Klein confirme que se pose le problème de l'assurance, étant donné que les parents d'élèves ne sont pas structurés en association, si la fête d'école se déroulait à la salle des fêtes. Il pense que la fête d'école devrait pouvoir se poursuivre à l'école, mais de manière simplifiée.

Mme Gargowitch souhaiterait aussi simplifier.

Mme Helbourg propose que les parents élus se réunissent pour étudier les possibilités de simplifier.

Mme Rapp informe le Conseil que les Entrepôts de la Bruche reprennent les invendus et fournissent des garnitures. Finalement, la fête se poursuivra à l'école.

11/Travaux et équipements.

Nous remercions la mairie pour les travaux engagés cette année, ainsi que pour l'achat de différents manuels et mobilier.

Mme Sandman signale un problème aux toilettes des maternelles. Ce problème a été réglé. Les batteries des ordinateurs de la classe mobile vont être changées par l'entreprise qui a fourni le matériel, car il y avait un problème à ce niveau.

12/ Date conseil n°2.

Jeudi 13 février 2020 à 19h30. Pour préparer le conseil, les parents souhaitent réserver une salle le mardi 4 février à 19h30

Clôture du conseil à 21h45

13/ Verre de l'amitié offert par les enseignantes.

La Directrice : I. Helbourg

Le secrétaire de séance : M. Turpaud

Copies du PV transmises aux destinataires suivants :

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale

Monsieur le Maire de la Commune de Bernardswiller

L'équipe enseignante.

Procès verbal affiché dans les locaux de l'école, accessible aux parents et publié sur le site Internet de l'école.

Les parents ont la possibilité d'obtenir une version papier sur simple demande via le cahier de liaison de leur enfant.